

COMMUNE DE VALROMEY-SUR-SÉRAN

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 MARS 2019

Présents : P.GODET, J.L.BAYLE, E.BLANC, A.BOLON, C.BOUVARD, G.BRANCHU, F.BRASSART, F.CATALANO, M.CHARVET, G.CONTI, A.CORBEL, J.FOURNEL, Z. FOURNIER, F.GARIN, D.GERMAIN, G.GONGUET, J.GONGUET, M.GRANDCLEMENT, N.GROS, H.GUILLOT, F.HINDERSCHIETT, T.JEUNET, D.LA PIETRA, JF. MARTINE, S. MACRÉ, H. PIATON, J.PICOLLIER, D.PORTERET, C.RENARD, H.REYNAUD, R.SERPOL, C.TERRACOL, C.TESSIER, M.VENIN, J.TONDINE, N.VIOLLET.

Absents : S.BIDET, V.CONTI, H. GENET, F.PRAS Y.SEURAT

Absents excusés : R.MARTINOD (donne pouvoir à J.GONGUET), E.MOUGEOT (donne pouvoir à M.CHARVET), L.PITTNER

Secrétaire de séance : André BOLON

1 - Approbation du compte-rendu du 4 février 2019 :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, cependant une rectification est apportée, celle de l'oubli du report du nom de Monsieur JEUNET qui était bien présent comme en témoigne la liste des signatures.

2- Délibérations :

– Transfert des compétences eau et assainissement à l'Intercommunalité,

Madame le Maire rappelle au conseil la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (*loi NOTRe*) qui instaure le transfert automatique aux intercommunalités des compétences eau et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020. Elle informe qu'un assouplissement a été voté en août 2018 ; la Loi Ferrand Fesneau n'enlève pas le caractère obligatoire du transfert mais permet un report au 1^{er} janvier 2026 au plus tard si 25% des communes membres de l'intercommunalité représentant 20% de la population l'expriment par délibération.

Madame le Maire informe les membres du conseil du travail préparatoire que la Communauté de Communes de Bugey Sud (CCBS) a entamé en 2018. Une étude de préfiguration a débuté (coût 382 000€ financé à 80% par l'Agence de l'Eau), la phase de diagnostic (phase1) est terminée à ce jour. Cette étude qui comporte 6 phases devrait permettre d'ici fin 2020 de définir en concertation avec les communes et les usagers une politique de l'eau : niveau de qualité de service, choix du mode gestion, convergence des tarifs. Elle précise que ce travail s'appuiera aussi sur l'élaboration de schémas directeurs d'eau et d'assainissement à échelle intercommunale (coût estimatif 3.5 millions d'euros financé à 70% par l'Agence de l'Eau et le Département). La CCBS propose aux communes de délibérer sur l'un des trois scénarios possibles :

- Non opposition au transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes de Bugey Sud au 1^{er} janvier 2020,
- Opposition au transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes de Bugey Sud au 1^{er} janvier 2020 et déclaration de principe pour un transfert au 1^{er} janvier 2022,
- Opposition au transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes de Bugey Sud au 1^{er} janvier 2020 et report au 1^{er} janvier 2026.

Madame le Maire fait lecture d'un document de synthèse. Elle rappelle que les financements acquis aujourd'hui risquent d'être perdus si les communes décident de ne pas continuer le travail engagé.

H. REYNAUD questionne quant au nombre de communes s'étant déjà positionnées sur le transfert. Madame le Maire informe qu'il a été proposé aux communes de délibérer avant le 31 mars et que toutes les délibérations ne sont pas encore parvenues à la CCBS. A ce jour, elle indique que les votes sont mitigés et que les conditions de minorité de blocage sont bientôt atteintes en nombre de communes mais pas en population. La position des communes de Belley et Culoz devrait être déterminante.

G. CONTI questionne quant à la remise en question de la *loi NOTRe* par le gouvernement. Madame le Maire indique qu'actuellement il n'y a aucune annonce présidentielle claire sur cette thématique s'agissant des communautés de communes. H. PIATON indique que le sujet de l'eau est important et qu'il est impératif que les élus continuent à avoir une responsabilité dans ce domaine par le biais d'un comité de l'eau. Il précise qu'il

est sceptique quant à l'échéance 2022 qui lui semble courte pour associer élus et usagers mais est d'accord sur le fond. A. BOLON, après différents échanges avec les associations de maires, pense qu'un report est nécessaire. N. GROS questionne sur le devenir des différentes garanties acquises aujourd'hui. Madame le Maire répond qu'actuellement la CCBS n'est pas en mesure de donner des garanties mais qu'elle travaille dans l'intérêt de ses communes et de ses habitants. Elle rappelle qu'il s'agit d'une démarche de confiance et que les éléments de réponse interviendront au fur et à mesure du déroulé des études.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de voter sur la proposition de délibération nr 2, à savoir celle qui s'oppose au transfert à 2020 et donne une intention de transfert à 2022. Aux interrogations sur la possibilité de retarder d'une année ce transfert pour se laisser davantage de temps de concertation et de réflexion, Madame le Maire répond que ceci est envisageable et propose d'ajouter 2022 ou 2023 au modèle de délibération fourni par la CCBS. Cette proposition engage la commune à se repositionner pour l'une de ces deux dates et donne le feu vert à la CCBS pour achever ses études.

Les membres du conseil municipal délibèrent avec 33 voix pour et 5 contre, pour une opposition au transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Bugey Sud au 1^{er} janvier 2020 et déclaration de principe au 1^{er} janvier 2022 ou 2023. Les 5 voix contre souhaitent un report du transfert à échéance 2026.

- Désignation des délégués au Syndicat des Eaux du Bas Valromey,

A. BOLON informe des noms des délégués actuels au sein du Syndicat des Eaux du Bas Valromey et leur demande s'ils souhaitent conserver leurs fonctions. Après accord de ceux-ci, le conseil municipal à l'unanimité valide Messieurs A.CORBEL, A.BOLON, Z. FOURNIER et F.HINDERSCHIETT comme délégués du Syndicat des Eaux du Bas Valromey.

- Prélèvement de la redevance d'assainissement communale et de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'Eau par le Syndicat des Eaux du Bas Valromey,

A. BOLON indique que pour les communes de Belmont et de Vieu, adhérentes au Syndicat des Eaux du Bas Valromey, il serait plus simple que ce dernier procède à la facturation en plus de l'eau potable de la part assainissement. Cette opération diminuera le nombre de factures et facilitera le travail de la Trésorerie.

A. BOLON précise que l'encaissement se faisant pour le compte de la commune, les recettes lui seront reversées.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le prélèvement de la redevance d'assainissement communale et de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'Eau par le syndicat des Eaux du Bas Valromey pour le compte de la commune.

- Désignation des délégués au Syndicat des Eaux du Valromey,

D. LA PIETRA informe les membres des noms des délégués du Syndicat des Eaux du Valromey et leur demande s'ils souhaitent conserver leurs fonctions. Après accord de ceux-ci, le conseil municipal à l'unanimité valide Messieurs C. TESSIER et M. CHARVET en qualité de titulaires et Monsieur D. GERMAIN en qualité de suppléant.

- Adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain,

Madame le Maire rappelle que l'Agence Départementale de l'Ingénierie de l'Ain apporte aux collectivités qui le souhaitent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier sur les thématiques suivantes : eau assainissement, voirie, bâtiment, urbanisme... Elle précise que chacune des communes déléguées était déjà adhérente et elle propose au conseil de renouveler cette adhésion. Elle informe que cette dernière s'élève à 385€ par an.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain.

- Institution d'un Compte Epargne Temps (CET),

Madame le Maire indique qu'il serait nécessaire de créer un compte épargne temps pour permettre aux agents titulaires d'accumuler des droits à congés rémunérés non soldés en jours ouvrés. Elle précise que l'ouverture d'un CET se fait à la demande de l'agent et que le nombre de jours inscrits sur le CET ne peut excéder 60. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité l'institution d'un CET pour les agents titulaires de la collectivité.

– **Désignation du Délégué de Protection des Données AGEDI,**

Le règlement européen 2016/679 dit RGPD est entré en vigueur le 25 mars 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel. Un Délégué à la Protection des Données (DPD) doit être désigné. Le Syndicat Intercommunal AGEDI propose de mutualiser son expertise et ses moyens et également de nommer son président, Monsieur JP MARTIN en tant que délégué pour la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil désigne Monsieur J.P MARTIN comme DPD de la collectivité.

– **PEFC : adhésion au processus de certification,**

Madame le Maire expose au conseil la nécessité pour la commune de s'engager dans le processus de certification PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières) afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable. Elle précise aussi que cette certification est obligatoire pour obtenir les subventions dans le cadre des programmes de travaux proposés par l'ONF.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil valide l'adhésion au processus de certification PEFC pour les propriétés de Belmont-Luthézieu, Lompnieu, Sutrieu.

– **Travaux ONF : programme de travaux 2019 pour la commune déléguée de Belmont-Luthézieu,**

Madame le Maire propose au conseil de délibérer sur le programme de travaux 2019 d'un montant de 12 608,38 € TTC. Ce programme a été présenté lors du conseil précédent et validé par la commission forêt. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le programme de travaux 2019 pour la commune déléguée de Belmont-Luthézieu.

Madame le Maire et J. TONDINE informent également que la commune a été destinataire d'un courrier de l'association des communes forestières de l'Ain qui a voté contre le budget prévisionnel de l'ONF pour 2019 jugeant qu'il allait à l'encontre des intérêts des communes. En effet, l'association dénonce la nouvelle procédure adoptée par l'Etat et l'ONF qui permettra à l'ONF d'encaisser les recettes des ventes et de les reverser aux communes sous un délai de 2 à 3 mois. L'association estime que cette mesure ne répond pas aux problèmes structurels rencontrés par l'ONF. Elle propose une remise en cause plus profonde du modèle afin de remédier aux déficits récurrents qui ne cessent d'affaiblir l'ONF. Après discussion, le conseil municipal propose de s'associer à l'action de protestation menée par les communes forestières.

– **Projet de citerne incendie à Lompnieu : acquisition foncière,**

M. CHARVET informe que dans le cadre du schéma communal de la Défense Extérieure Contre les Incendies (DECI), il est nécessaire d'installer une citerne souple au lieu-dit « Le Tremblay ». Pour rendre cette opération possible, la collectivité doit acquérir une parcelle de terrain d'une surface de 626M2 issue d'une division cadastrale. Les propriétaires M.et Mme André GAILLARD ont donné leur accord pour un prix de 500€.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil valide cette acquisition foncière et autorise Madame le Maire à signer tous les documents liés à la mise en place de cette citerne à incendie.

– **Demande d'achat de terrain transmise par un administré,**

Madame le Maire revient sur la demande déposée par M. Y. PELLIGRINI d'acquérir la parcelle B645 située « fin de Chêne » qui jouxte une autre parcelle lui appartenant. Elle précise que la surface est actuellement en friche, que M. PELLEGRINI souhaite y faire un jardin. T. JEUNET demande si cette parcelle est louée, Madame le Maire lui indique que non mais qu'un bail concerne des parcelles en limite de celle-ci. H. PIATON questionne quant à la situation d'urbanisme de cet administré. Madame le Maire indique qu'il y a un historique avec l'ancienne municipalité mais que la situation d'urbanisme n'est pas à jour.

H. REYNAUD indique qu'il s'oppose à cette demande et garde des réserves quant à la problématique de vendre un terrain à un administré qui est en situation irrégulière d'un point de vue urbanisme. D'autre part, il indique qu'il serait plus judicieux de procéder différemment pour la vente de terrain en réfléchissant sur une stratégie foncière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité, ne donne pas suite à la demande d'achat.

3-Comptes-rendus des Commissions :

- **Commission sociale** : une prochaine réunion aura lieu le lundi 18 mars 2019 à 19 heures à Belmont. Un après-midi festif et musical est programmé le dimanche 14 avril. Cette animation sera effectuée par l'amicale des accordéonistes d'Ambérieu. Elle est offerte à toutes les personnes de 65 ans et plus.

- **Commission forêt** : quelques modifications ont été apportées sur la note destinée à réaliser le sondage auprès des personnes intéressées par l'affouage. Il s'agit de préciser les conditions fixées par la commission : montant de la taxe affouagère, lieu des coupes, volume des lots etc. Le document sera diffusé via la note d'information du mois de mars. Une discussion s'engage autour de la table sur la pratique de l'affouage, J.TONDINE explique que cette année la commission propose de réaliser des coupes affouagères dans des taillis sur des bois de plus petit diamètre.

- **Commission culturelle** : J.F MARTINE explique que les membres du comité consultatif « outils de communication » ont travaillé sur le logo de la commune nouvelle. Il précise que deux propositions ont été retenues. Ces dernières seront confiées à LK Communication. Après amélioration par le graphiste, les logos seront validés par les membres du comité avant d'être soumis au vote des habitants.

- **Présentation du dispositif « Argent de poche »** : J-F MARTINE présente le dispositif « argent de poche », qui sera mis en place durant l'été. Il rappelle que cette initiative permet aux jeunes entre 16 et 17 ans de réaliser des petits travaux moyennant rémunération. L'appel à candidature sera réalisé dans la note d'information du mois de mars.

4-Questions diverses :

Madame le Maire rappelle aux membres que les élections européennes se tiendront le 26 mai et que les bureaux de vote sont conservés dans les communes déléguées.

Madame le Maire et A. CORBEL informent les membres du conseil municipal que des travaux devraient être réalisés par une entreprise privée sur la RD8 à la sortie de Massignieu afin de se prémunir de la chute d'un rocher.

A.BOLON est nommé référent pour les réunions d'échange à venir concernant la proposition d'Aigle (centre de loisirs) de réfléchir à l'opportunité de proposer un service de garderie le mercredi à Champagne-en-Valromey, ouvert à tous les habitants du Valromey.

Madame le Maire informe que le SIVOM du Valromey a pris une délibération pour venir en soutien aux actions menées par les parents d'élèves et les enseignants du Valromey pour s'opposer à la fermeture d'une classe de 4^{ème}.

A. BOLON propose de prendre une motion afin de s'associer aux actions de soutien au maintien des dessertes et arrêts des gares de Culoz, Virieu le Grand/Belley et Tenay/Hauteville.

J.PICOLLIER demande des informations sur la pratique du fleurissement dans les communes déléguées ; elle explique que des bénévoles sont chargés de la plantation et de l'arrosage sur Lompnieu mais que ceux-ci sont trop peu nombreux. Il est proposé de faire appel aux bénévoles dans la note d'information du mois de mars afin de tenter de renforcer l'équipe.

H.REYNAUD indique qu'il serait nécessaire de transmettre un agenda hebdomadaire aux membres du conseil pour qu'ils puissent être informés des différentes rencontres prévues (commissions, comités, SIVOM, CCBS...). La possibilité d'un tel outil « espace élu » sera étudiée lors de la conception du site Internet de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Prochaine séance le lundi 8 avril 2019 à 20h, salle polyvalente de Belmont-Luthézieu.

Le Maire
Pauline GODET

